

Budget primitif 2016

Réunion du 18 mai 2016

1/ BUDGET REGIONAL

Un contexte exceptionnel

- Comme annoncé dans le Document d'orientations budgétaires (DOB), l'exercice budgétaire 2016 s'inscrit dans un contexte exceptionnel et doit relever de nombreux défis sur les plans territorial et budgétaire :
 - assurer un développement équilibré des territoires de la région la plus vaste de France ;
 - faire face à ses nouvelles compétences issues de la Loi NOTRe en matière économique, de formation professionnelle et d'aménagement durable (transports scolaires et interurbains, gestion des déchets,...) ;
 - définir une stratégie budgétaire dans un cadre particulièrement contraint par la baisse des recettes.
- Par ailleurs, ce Budget Primitif (BP) doit permettre d'apurer le passé, et en particulier d'absorber les surcoûts de dépenses induits par les retards de paiements (128 M€) et la sous-budgétisation de certaines politiques régionales (69 M€ de crédits manquants) de l'ex-Région Poitou-Charentes.
- Enfin, la présentation financière de ce projet de BP est rendue d'autant plus complexe qu'il doit prendre en compte :
 - le lancement du nouveau plan « 500 000 formations » (47 M€ de recettes et de dépenses) ;
 - la gestion des crédits européens en Région pour le compte de l'Union Européenne (2,47 Mds € pour la période des Programmes Opérationnels (PO) et Programmes de Développement Durable (PDR) ;
 - la reprise anticipée des résultats globalisés des Comptes Administratifs 2015 (en cours de clôture) des trois ex-Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

41 Le CESER est conscient de la difficulté pour le nouvel exécutif régional de disposer dans un temps aussi
42 court de l'ensemble des éléments d'analyse lui permettant d'élaborer un projet de BP unifié pour la nouvelle
43 Région ALPC.

44 Tout en comprenant ces contraintes ainsi que celles liées à l'élaboration cohérente de ce premier exercice
45 comptable pour la Région ALPC, l'ensemble des membres du CESER ne peut que regretter que les délais
46 extrêmement réduits (le samedi 14 mai après-midi pour le mardi 17 mai) ne lui aient pas permis de
47 l'examiner dans des conditions normales et raisonnables.

48
49 Au regard des observations et des attentes exprimées lors du débat sur les orientations budgétaires, le
50 CESER apprécie la clarté et le niveau de détail des documents (Document comptable et ses annexes) qui lui
51 sont soumis, en particulier les comparaisons entre les budgets des trois anciennes Régions, la situation de
52 la dette ou les précisions sur les emprunts contractés par celles-ci.

53
54 Il souligne le fait que la seule présentation par chapitre (référence à la nomenclature M71) de ce Budget
55 Primitif a été choisie pour permettre une mise en commun des budgets des trois ex-Régions Aquitaine,
56 Limousin et Poitou-Charentes. Le projet de BP 2017 sera également présenté en fonction d'une nouvelle
57 arborescence basée sur des politiques / programmes communs.

58 Pour faciliter la lecture et l'examen du prochain BP, le CESER souhaite à l'avenir que les représentants du
59 Conseil régional (élus et techniciens) puissent participer aux réunions de commissions du CESER, pour leur
60 apporter les éclairages et réponses utiles.

61
62 Enfin, compte tenu du caractère exceptionnel de ce BP, et pour apprécier la situation dans son ensemble, le
63 CESER souhaite avoir communication des résultats de l'audit du Cabinet Ernst & Young financé sur fonds
64 publics.

65 66 67 **Un budget primitif transitoire**

- 68
69 • Le projet de BP 2016 s'établit à 2,574 Mds € (hors dette et gestion des fonds européens) dont
70 925,5 M€ en section Investissement (+ 3 M€, soit + 0,3 %) et 1 648,5 M€ en section Fonctionnement,
71 qui concentre l'essentiel de la progression (+ 112 M€, soit + 7,5 %) (cf. *annexe 1 – tableau équilibre*
72 *général du budget*).

73 Il intègre les 197 M€ nécessaires à la prise en compte des insuffisances de financement de l'ex-
74 Région Poitou-Charentes, les 18 M€ de dépenses incompressibles liées à l'exploitation du Transport
75 Express Régional (TER) et aux frais de personnel.

76
77 Pour autant, il n'en résulte qu'une augmentation de 116 M€ (+ 4,8 %) par rapport à ce qui avait été
78 envisagé lors des orientations budgétaires en raison d'un effort considérable (100 M€) en matière
79 d'économie de gestion et de priorisation des choix budgétaires.

- 80
81 • Ce BP dit de « thérapie de choc » est à mettre en perspective avec la stratégie financière arrêtée lors
82 des orientations budgétaires. Le CESER note en particulier que la Région prévoit pour la mandature
83 de :
 - 84 - stabiliser le niveau d'épargne brute au-dessus de 20 % pour assurer l'autofinancement des
85 investissements (14% au BP 2016);
 - 86 - maintenir la part du budget consacré à l'investissement au-dessus de 35 % (36,6 % du BP 2016) ;
 - 87 - contenir la capacité de désendettement à un maximum de sept années à l'horizon 2021 (évaluée
88 pour 2016 dans l'audit flash d'Ernst &Young entre 6,1 et 6,7 avec crédit-bail ou 5,1 et 5,6 hors
89 crédit-bail).

90
91 Le CESER attire l'attention sur le fait que cette stratégie budgétaire suggère une baisse structurelle des
92 dépenses de fonctionnement et cela dès 2017, avec ses conséquences directes sur les politiques
93 économiques et sociales dans les territoires. Ces dépenses de fonctionnement constituent pour la majorité
94 d'entre elles des dépenses d'intervention souvent créatrices de richesse et d'emploi.

95 96 97 **Des recettes en panne de croissance**

98
99 Les perspectives en matière de recettes montrent une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement
100 (DGF), une stagnation des bases fiscales et un transfert de fiscalité insuffisant pour compenser les transferts
101 de compétences (cf. *annexe 2 – tableau des recettes*).

102
103 Le CESER souligne que la Région propose d'actionner deux des trois leviers fiscaux dont elle dispose, en
104 fixant :

- 105 - un tarif unique de carte grise à 41 € le cheval vapeur (niveau moyen des Régions),
- 106 - un tarif plafond de 2,5 centimes par litre de carburant pour la Taxe Intérieure de Consommation
107 sur les Produits Energétiques (TICPE).

108
109 En revanche, il est prévu de supprimer la taxe sur les permis de conduire actuellement en vigueur en
110 Limousin et Poitou-Charentes.

111
112 En conséquence, ce sont 29,5 M€ de recettes fiscales supplémentaires qui seraient mobilisées sur 2016.
113 Quant à l'équilibre général du BP, il nécessitera de recourir à un emprunt net supplémentaire de 153 M€ au
114 regard des BP des anciennes régions en 2015 (cf. *annexe 2 – tableau des recettes*).

115
116 Dans le prolongement de son avis sur le débat d'orientations budgétaires, le CESER s'inquiète du devenir
117 des ressources financières de la Région.

118 Il renouvelle sa demande auprès de l'Etat d'une amélioration de la gouvernance des finances locales entre
119 les collectivités et d'une réforme des moyens financiers donnés à la Région. Cette exigence est d'autant plus
120 forte que la Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) lui a transféré de
121 nouvelles compétences.

122 La mobilisation d'un nouvel emprunt

123
124 Le CESER note que la Région, comme envisagé lors du débat d'orientations budgétaires, souhaite recourir
125 à un emprunt prévisionnel global de 667 M€ en 2016 pour financer sa politique d'investissement, compenser
126 la baisse des dotations de l'Etat et financer les dépenses exceptionnelles (cf. annexe 2 – tableau des
127 recettes).

128 La capacité de désendettement s'en trouvera affectée en proportion, mais la Région table sur les effets de la
129 baisse des dépenses de fonctionnement ainsi que la prise en compte en année pleine de recettes fiscales
130 supplémentaires, pour améliorer la situation dès 2017.

131
132 Parallèlement à cet emprunt, la Région met en place, pour respecter ses objectifs budgétaires, plusieurs
133 outils :

- 134 - une Programmation Pluriannuelle des Investissements et du Fonctionnement (PPI et PPF) ;
- 135 - une révision des stocks d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement (AP/AE) ;
- 136 - une redéfinition / harmonisation des régimes d'intervention sur le territoire.

137
138 Plusieurs remarques et préconisations sont faites par le CESER sur ces outils dans le prolongement de son
139 avis sur le DOB :

- 140
141 • Le CESER approuve la mise en œuvre des PPI et PPF en complément du système AP/AE. Ces
142 documents sont des outils qui doivent servir à :
 - 143 - améliorer le pilotage de chaque AP et AE en évitant la problématique des insuffisances
144 budgétaires ;
 - 145 - donner une visibilité et un suivi régulier de la réalisation des projets ou programmes d'actions ;
 - 146 - réduire des écarts entre la programmation des projets / programmes d'actions et leur réalisation.

147 Il demande que les autres collectivités territoriales ainsi que les têtes de réseaux du monde
148 économique et social puissent être associées à leur mise en œuvre.

149 Il renouvelle par ailleurs son souhait d'avoir communication de ces Programmes Pluriannuels.

- 150
151 • S'il approuve le principe d'une harmonisation des interventions, le CESER insiste sur la nécessaire
152 prise en compte des spécificités territoriales et le lissage dans le temps.
153 Le CESER demande que soient réalisés des bilans des politiques antérieures afin de pouvoir
154 évaluer leur efficacité avant de les étendre, de les faire évoluer ou de les abandonner.

155
156

157 Une priorité aux compétences sanctuarisées

158
159 La présentation des dépenses est organisée en fonction des chapitres d'intervention directement liés aux
160 compétences régionales (action économique, formation et apprentissage, transports, aménagement du
161 territoire, ...) (cf. annexe 3 – tableau Répartition des dépenses).

162
163 La section Fonctionnement représente 64,7 % du budget et la section Investissement 35,3 %.
164 Les charges générales de fonctionnement représentent plus de 25 % des dépenses de fonctionnement.
165 Les dépenses de personnel représentent 20 % des dépenses de fonctionnement et 13 % des dépenses
166 totales (322 M€ au CA 2015).

167
168 Dans le contexte actuel très contraint, le CESER approuve le choix de la Région de mobiliser sa capacité
169 financière pour intervenir sur ses compétences « dites sanctuarisées », en veillant pour autant à l'efficience
170 des actions engagées.

171
172 Toutefois, il lui paraît essentiel que le Conseil régional conserve, dans le cadre des compétences partagées,
173 son rôle d'animateur du développement économique et social sur son territoire, en maintenant notamment
174 son action auprès du secteur associatif dans les champs culturels et sportifs.

175
176 Dans le même temps, compte tenu de l'impact budgétaire de ce recentrage des politiques régionales, il
177 souhaite que des précisions techniques soient apportées sur le contenu détaillé des mouvements financiers
178 et leurs conséquences sur les actions concrètes à mener.

179 **Conclusion**

180
181 Le CESER prend acte des objectifs et priorités de ce Budget primitif pour une mise en commun des
182 politiques régionales en début de mandature.

183
184 L'importance des redéploiements dans la gestion budgétaire du Conseil régional ne peut que renforcer la
185 préconisation du CESER de développer, dans le cadre de ses futures politiques régionales, la démarche
186 d'évaluation des politiques publiques antérieures afin d'envisager avec pertinence les recentrages,
187 réajustements, voire les abandons à conduire.

188
189 Il lui paraît essentiel de s'appuyer et de valoriser les initiatives et programmes d'actions les plus pertinents
190 dans chacune des trois anciennes Régions, pour déterminer de nouvelles politiques régionales, en
191 s'appuyant pour cela sur toutes les structures présentes sur le territoire.

192
193 Comme le prévoit la Loi NOTRe, en particulier pour l'élaboration des schémas, cette démarche d'évaluation
194 devra être poursuivie et améliorée par la mise en place d'indicateurs sociaux partagés.

195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205



206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266

Formation professionnelle et apprentissage / Enseignement

[Chapitres 901/931 – 902/932]

Pour une nouvelle impulsion des politiques « Orientation – Emploi »

Le futur Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRFDOP) devra être finalisé avant la fin 2016, et le CESER s'étonne que le Comité Régional de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) qui est chargé d'en piloter l'élaboration, ne soit toujours pas installé. Le CESER souhaite être représenté et associé à la mise en place de ce CREFOP, que ce soit au sein du Comité Plénier, des commissions ou de groupes de travail.

Concernant le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le CESER réaffirme l'importance de sa proximité locale auprès des populations concernées, via la prise en compte des bassins de vie. Au niveau des trois CARIF-OREF des anciennes Régions, le CESER souhaite avoir des précisions quant à la prise en compte des publics spécifiques dans les processus d'orientation (demandeurs d'emploi, lycéens, collégiens, salariés, publics en besoin d'acquisition des savoirs de base), et insiste sur la mise en place de réponses spécifiques en lien avec l'Education Nationale notamment.

Enfin, le CESER considère que le projet de création d'une structure unique crée des inquiétudes légitimes par rapport au devenir des personnels. Il sera vigilant sur le maintien de l'emploi et la manière dont les salariés seront associés au processus de réflexion.

Une politique de formation professionnelle qui devra relever le défi de l'équité territoriale et sectorielle

247,3 M€ sont consacrés à la politique de formation professionnelle et le CESER réaffirme son souhait d'avoir des précisions sur l'harmonisation des modalités d'achat de formations, notamment en termes d'égalité des territoires. Il souhaite avoir plus de précisions sur les procédures d'harmonisation des critères de rémunération des stagiaires et sur la mise en œuvre de la plate-forme commune emploi formation signée récemment avec l'Etat par la Région ALPC.

Des efforts de formation sont par ailleurs demandés concernant toutes les filières économiques confrontées à des enjeux d'adaptation (aux technologies numériques notamment).

Sur un plan plus global, le CESER réaffirme sa volonté de voir les questions relatives à l'égalité Femme/Homme, à la lutte contre toutes les discriminations et à l'équilibre entre les différentes voies de formation, affirmées en tant que priorités et qu'à ce titre, elles figurent en introduction du document de Budget Primitif.

Une ambition saluée en faveur de l'apprentissage mais qui mériterait un effort qualitatif supplémentaire

Le CESER prend acte de l'effort en matière de développement de l'apprentissage, notamment en termes d'évolution de l'offre de formation, de développement qualitatif, et salue les investissements sur les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Concernant les questions de la mutualisation des plateaux techniques, et de la mixité des publics et des parcours, le CESER reste très partagé et demande des précisions. Il souhaite à cet effet être destinataire d'un bilan de l'existant afin de pouvoir apprécier et fonder ses avis.

A ce sujet, le CESER considère qu'il conviendrait de valoriser les actions intéressantes de mutualisation, comme celle des lycées agricoles qui sont à la fois des lycées, des CFA, et des Centres de Formation et Promotion Professionnelle Agricole (CFPPA). Il demande que des évaluations de ces initiatives soient réalisées afin d'éclairer les orientations à venir.

267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330

Une politique de formations sanitaires et sociales qui reste à préciser

Le CESER souhaite être informé des objectifs, du contenu et des résultats de l'expertise à venir sur les budgets consacrés aux formations sanitaires et sociales, au regard des besoins importants en région ALPC.

Dans ce cadre, il sera vigilant sur la restructuration à venir des Instituts Régionaux du Travail Social (IRTS), et salue la réflexion engagée afin de permettre l'harmonisation des bourses et du montant des frais de scolarité restant à la charge des apprenants.

Une politique « Education / Lycées » confrontée à des enjeux importants d'harmonisation.

Le CESER s'interroge sur les objectifs annoncés en faveur des lycées (relever le défi environnemental, offrir un cadre propice aux apprentissages, maintenance et à la valorisation du patrimoine, accessibilité des bâtiments) seront-ils intégrés au futur PPI ?

Il souhaite avoir davantage de visibilité concernant :

- le développement du numérique dans les établissements (équipements et pédagogies adaptés) ;
- les aides matérielles aux lycéens et à leur famille, car les dispositifs actuellement actifs dans les trois ex-régions ne sont pas mentionnés.

En matière de lutte contre les décrochages, le CESER demande que lui soit communiqué un bilan des premiers mois de fonctionnement du dispositif innovant d'aide aux devoirs.

Une politique « Enseignement supérieur » qui reste à préciser, notamment s'agissant des partenariats inter-Universités

Le CESER souhaite que la réflexion demandée aux universités et établissements de l'enseignement supérieur qui composent la COMUE confédérale Léonard de Vinci s'inscrive dans un dialogue ouvert et constructif avec les universités et établissements de l'ex-Aquitaine.

Culture, sports et loisirs / Santé et action sociale

[Chapitres 903/933 – 904/934]

Pour une politique culturelle prenant en compte la diversité des pratiques et le développement culturel des territoires

Dotée de 73,7 M€ en crédits de paiement et de fonctionnement, la culture ne représente qu'une très faible part de ce budget régional (soit 2,6 % pour un budget total de 2 816,8 M€).

Pour autant, le CESER insiste sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et territoriaux du développement culturel pour la grande région. C'est un vivier essentiel de la dynamique associative, favorisant le lien social et mobilisant de nombreux bénévoles, qui participent à l'animation et à l'attractivité des territoires (dont l'attractivité touristique).

Le CESER est particulièrement attaché à la démarche de co-construction de la politique culturelle, engagée dans le cadre d'une « Conférence territoriale de la culture », associant le Conseil régional et ses agences culturelles, l'État, les collectivités territoriales et les grands réseaux ou fédérations d'acteurs culturels.

S'agissant des industries culturelles et créatives, le CESER souscrit au principe de reconduction, à l'échelle de la nouvelle région, des conventions avec le Centre National du Livre (CNL), le Centre National de la Cinématographie (CNC) et le Centre National des Variétés (CNV).

En matière « d'aménagement culturel durable des territoires », le CESER tient à souligner que l'objectif doit viser à un maillage équilibré du territoire permettant à la fois l'accès aux œuvres mais aussi aux pratiques artistiques et/ou culturelles. Il déplore dans ce cadre l'abandon de certaines manifestations de dimension régionale (ex : Nuits Romanes), sans réelle évaluation préalable des incidences pour les acteurs culturels et pour les territoires concernés, qui n'en sont que plus fragilisés.

331 Par ailleurs, le CESER considère qu'une politique publique culturelle devrait tendre à permettre l'expression
332 culturelle du plus grand nombre, à susciter la créativité de chacun, à renforcer les « ponts » entre pratiques
333 « professionnelles » et pratiques « amateurs ».

334
335 Concernant le patrimoine culturel immatériel, le CESER demande qu'il soit intégré dans l'approche de
336 valorisation proposée au Budget Primitif (dont le patrimoine lié aux cultures d'immigration). Il suggère
337 également d'engager un chantier sur l'inventaire du patrimoine maritime et littoral, et d'intégrer dans sa
338 politique patrimoniale les Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

339
340 Le CESER partage l'objectif de développement de l'éducation et de la médiation artistiques et culturelles,
341 mais cet objectif ne saurait se réduire au seul périmètre des établissements scolaires. Il devrait aussi
342 prendre en compte les initiatives développées par les associations d'éducation populaire¹.

343
344 Dans le registre des langues régionales, le CESER rappelle l'importance du travail de transmission, lequel
345 doit aussi intégrer la question de la continuité de l'enseignement de/dans la langue.

346
347 Concernant enfin les agences culturelles (Agence A, AVEC, ECLA, OARA), le CESER appelle à une
348 évaluation préalable du rôle et des missions de ces outils.

349
350

351 **Une politique sportive qui doit privilégier les activités sportives et physiques pour** 352 **tous**

353
354 L'approche de la commission dans ce domaine est comparable à celle souhaitée en matière culturelle, à
355 savoir permettre la pratique sportive ou physique du plus grand nombre.

356
357 L'objectif affiché dans le Budget Primitif du développement du sport scolaire et universitaire mériterait d'être
358 étendu (ex : sport féminin, handisport, activités physiques pour les seniors...).

359
360

361 **Une politique « jeunesse » qui appelle encore des précisions**

362
363 Concernant le renforcement de l'engagement et/ou le soutien aux initiatives des jeunes, le CESER souhaite
364 que les critères d'intervention ou de choix des projets retenus soient mieux précisés.

365
366

367 **Santé, lutte contre les inégalités et les discriminations : une démarche transversale** 368 **plutôt qu'une politique sectorielle**

369
370 S'il souscrit aux objectifs de l'action régionale en la matière, le CESER estime qu'ils devraient plutôt
371 s'inscrire dans une démarche globale, par exemple par la déclinaison d'un Agenda 22 concernant les droits
372 des personnes souffrant de handicaps².

373
374

375 **Une meilleure reconnaissance et valorisation des entreprises de l'Economie Sociale** 376 **et Solidaire (ESS)**

377
378 Le CESER insiste sur l'enjeu d'une réelle prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans la politique
379 régionale de soutien à l'emploi et au développement des territoires, s'agissant le plus souvent d'emplois non
380 délocalisables et répondant au plus près des besoins des territoires et de leurs habitants.

381
382

383 **Habitat / logement : répondre aux besoins des jeunes et des salariés**

384
385 Le CESER apprécie la poursuite des efforts en matière de logement des jeunes, de logements des
386 travailleurs saisonniers et de rénovation énergétique de l'habitat. Il appelle l'attention du Conseil régional sur
387 les conséquences de la réorganisation de la collecte du « 1 % » (Action Logement), qui devraient inciter à
388 une négociation sur les nouvelles modalités de mobilisation territoriale de cette collecte au regard des
389 besoins à l'échelle de la nouvelle région, en concertation avec la nouvelle délégation régionale d'Action
390 Logement.

¹ dont les Maisons des Jeunes et de la Culture, créées en 1948 dans le prolongement de la « République des jeunes » par André PHILIP.

² L'Agenda 22 décline dans les Etats signataires la convention universelle sur les droits des personnes handicapées adoptée par l'ONU en 2006 ; La France a ratifié l'Agenda 22 en février 2010.

391 **Aménagement des territoires**

392 [Chapitres 905/935]

393
394
395 L'aménagement des territoires, hors programmes transversaux et sectoriels, représente un budget de
396 112,8 M€ de CP, soit 4,17% du budget global de la région.
397

398 399 **Une approche transversale pour l'élaboration des schémas régionaux**

400
401 L'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
402 (SRDEII) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
403 (SRADDET) doit faire l'objet d'une approche transversale et s'inscrire pleinement dans une réflexion large
404 qui croise les enjeux du développement économique avec les principes du développement durable. Le
405 CESER souhaite voir traduits dans les différents schémas les engagements de la COP 21.
406 Par ailleurs, au titre de sa légitimité territoriale, le CESER exprime le souhait de pouvoir siéger au sein des
407 groupes opérationnels dans le cadre des travaux préparatoires aux schémas.
408
409

410 **Une adaptation des politiques aux réalités des territoires**

411
412 Les politiques contractuelles qui visent à promouvoir un développement de l'ensemble des territoires
413 infrarégionaux doivent faire l'objet d'une clarification en termes de méthodologie et de calendrier, à l'échelle
414 de la Région ALPC. Au-delà de cette question, le CESER souhaite réaffirmer l'importance d'adapter les
415 politiques aux réalités des territoires, notamment au niveau des bassins d'emplois, et de concevoir des outils
416 d'intervention flexibles.
417 Si l'harmonisation des politiques est nécessaire, elle ne doit pas se confondre avec une uniformisation de
418 l'intervention publique. A cet égard, le CESER prend acte du projet de création d'une « DATAR » régionale
419 qui devra donner les grandes orientations d'une planification moderne adaptée aux réalités régionales et
420 souhaite une clarification de ses programmes.
421
422

423 **Une nécessaire analyse des effets des dispositifs, préalable à leur reconduction**

424
425 Les aides apportées par la Région, subventions ou avances remboursables, doivent faire l'objet d'un bilan
426 complet afin de mesurer de manière précise leur efficacité et leurs retombées pour les territoires. Dans cet
427 esprit, le CESER appelle de ses vœux la mise en place d'un comité de suivi auquel il participerait et qui
428 permettrait d'appréhender les effets directs et indirects des dispositifs d'intervention. Le CESER sera attentif
429 à la simplification des procédures administratives et aux besoins de proximité exigés par les bénéficiaires
430 porteurs de projets.
431
432 Enfin, l'harmonisation des politiques et des dispositifs, ainsi que la diminution de la part fonctionnement du
433 budget, soulèvent à la fois interrogations et inquiétudes en termes d'emploi, en particulier des agents du
434 Conseil régional qui assurent une mission de service public et participent d'un maillage territorial pour
435 répondre aux besoins des populations, des acteurs locaux et des entreprises. Le CESER souligne que
436 l'emploi doit être une préoccupation forte, notamment l'emploi associatif car il contribue à la vitalité et à la
437 dynamique des territoires.
438
439
440

441 **Actions européennes et internationales / Gestion des fonds européens**

442 [Chapitres 900/930 – 906/9316]

443
444
445 Le CESER estime ne pas bénéficier de suffisamment d'éléments d'analyse précis pour pouvoir émettre un
446 avis circonstancié sur les parties concernant la gestion des fonds européens et les actions européennes et
447 internationales, présentées dans le projet de Budget Primitif pour 2016 et ses annexes.
448

449 Etant donné les nombreuses questions techniques que soulèvent la gestion des fonds européens et leurs
450 modalités d'attribution dans le cadre de la nouvelle région, il souhaite organiser une réunion d'information et
451 d'échanger avec les services et les élus du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513

Environnement [Chapitres 907/937]

Le CESER relève la faiblesse du budget consacré à l'environnement (50,3 M€ répartis entre 36,3 M€ en investissement et 14 M€ en fonctionnement), ce qui représente seulement 2% environ de la totalité du budget régional (plus de 2,5 milliards en crédits de paiement).

Ce projet formule un certain nombre d'orientations générales, mais il ne s'en dégage pas de véritable stratégie d'ensemble ambitieuse en matière d'environnement et de développement durable.

Pour certaines rubriques telles que « Actions transversales », « Politique de l'eau », « Patrimoine naturel », il n'est pas prévu de crédits en AP ou AE. Le CESER souhaiterait disposer d'informations complémentaires sur ces points.

Des objectifs louables, mais pas de véritable stratégie régionale...

Le volet « transition énergétique » ne fait pas apparaître de véritable stratégie régionale et il ne permet pas d'apprécier comment la Région s'inscrit dans une trajectoire permettant l'atteinte des objectifs fixés dans la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (TECV) (réduction de 50% de la consommation énergétique en 2050, pour que la France soit en mesure de respecter son engagement de réduire de 75 % ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à ce même horizon.

Si des objectifs sont affirmés dans le Budget Primitif (réduction de 30 % des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, part de 30 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique), il n'est pas mentionné de montants et il n'est pas fait référence explicite au rapport « Transition énergétique puissance 3 », adopté par les trois ex-Régions en juin 2015.

Le CESER s'interroge sur la mise en place d'un Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat. Il estime qu'il convient davantage d'adapter l'existant que de créer de nouvelles structures.

Le CESER souligne également que, pour éviter des incohérences et dérives, il convient d'effectuer une analyse fine des enjeux et des solutions apportées par les différentes catégories d'énergies renouvelables : méthanisation, éolien, solaire photovoltaïque, énergies marines. Dans ce cadre, il conviendra de veiller à ce que le développement du bois énergie soit encadré et ciblé, pour éviter qu'il ne s'effectue au détriment d'autres usages.

Concernant en particulier l'éolien et le houlomoteur, le CESER note que la récupération de l'énergie de la houle en est encore à ses balbutiements. Certaines zones favorables à l'éolien ont été identifiées (notamment au large d'Hourtin pour des éoliennes de grandes hauteurs). Le problème réside dans le raccord avec des infrastructures capables de recevoir cette production, et dans l'acceptabilité de ces infrastructures (zones de concentration d'oiseaux lors de migrations).

A cet égard, le CESER demande encore que soient mieux coordonnés à l'avenir les dispositifs « Territoires à Énergie Positive » (TEPos) sous le pilotage de la Région, et « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), sous le pilotage de la DREAL.

En outre, le CESER regrette que la précarité énergétique soit insuffisamment prise en compte. Il conviendra que le futur Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) intègre cette question.

Enfin, en matière d'adaptation aux changements climatiques, le CESER estime l'action menée encore très en retrait (présentations et discussions autour des démarches conduites par le comité scientifique piloté par Hervé Le Treut). Il rappelle à ce sujet le rapport réalisé sur ces questions dans le cadre des travaux des CESER de l'Atlantique³.

En matière de biodiversité, une gouvernance devant encore être précisée....

En ce qui concerne le volet « Biodiversité, patrimoine et ressources naturelles », le CESER prend acte avec intérêt de la volonté d'élaboration d'une stratégie régionale sur la biodiversité. Il suivra avec attention le rapprochement envisagé de structures telles que l'Agence Régionale Biodiversité Aquitaine (ARBA) et l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE).

³ « Submersion marine et érosion côtière. Connaître, prévenir et gérer les risques naturels littoraux sur la façade atlantique » - CESER de l'Atlantique - Septembre 2015

<http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/UserFiles/Image/synthesebq.pdf>

http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/UserFiles/Image/web_rapport_basse_resolution.pdf

514 Le CESER salue l'élaboration d'une politique eau et milieux aquatiques, même si le détail des politiques à
515 mener en 2016 mériterait davantage de développement, ainsi que la définition d'une charte régionale « zéro
516 pesticide », notamment pour les communes et les particuliers.

517
518 En revanche, le CESER regrette le silence du BP sur la biodiversité spécifiquement littorale. La qualité de
519 cette biodiversité littorale participe pourtant au maintien et au développement d'activités de tourisme et de
520 loisirs, ainsi qu'au maintien d'activités productives génératrices de richesse et d'emploi (cultures marines,
521 pêche...).

522
523 Le CESER attire l'attention sur le risque de voir les références à la biodiversité trop systématiquement
524 renvoyées au futur SRADDET, sans que cette dimension ne soit suffisamment prise en compte dans
525 l'établissement des politiques économiques et territoriales.

528 **Un périmètre d'économie circulaire trop limité...**

529
530 Le CESER note que le contenu du BP sur le volet « Economie circulaire et déchets » est assez réducteur : il
531 ne traite que des déchets, et oublie d'autres dimensions de l'économie circulaire, comme l'optimisation des
532 ressources, les co-produits, etc. Le Conseil régional pourrait utilement s'inspirer de deux documents de l'ex-
533 CESER Aquitaine réalisés en 2014-2015⁴ pour développer une politique ambitieuse en la matière.

534
535 Enfin, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'en ce qui concerne la thématique de
536 l'environnement, la fusion des 3 Régions Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ne doit pas porter atteinte au
537 respect des engagements pris au titre des Programmes Opérationnels FEDER et FSE, et du Contrat de Plan
538 Etat-Région.

542 **Transports**

543 [Chapitres 908/938]

546 **Mieux valoriser la vision stratégique et la dimension politique du budget**

547
548 Le transport constitue l'un des axes majeurs d'intervention de la Région, avec plus de 550 M€ inscrits au BP
549 2016 (20 % du budget régional).

550
551 Le CESER considère, au regard des crédits mobilisés, mais aussi de son rôle majeur dans l'aménagement
552 et le développement des territoires, que la thématique des transports n'est pas suffisamment valorisée dans
553 les documents budgétaires, sans réelle mise en perspective : quelles sont les finalités poursuivies ? Les
554 objectifs attendus ? Les priorités retenues et les critères de choix ? ... Autant d'éléments susceptibles
555 d'enrichir le contenu des documents proposés, tout en améliorant l'appropriation.

558 **Au-delà de la gestion sectorisée des services, définir une stratégie globale et 559 coordonnée des transports à l'échelle de la nouvelle région**

560
561 Le CESER manque d'information sur l'exploitation des TER, peu mise en perspective dans le rapport de
562 présentation. A ce titre, il note avec une certaine inquiétude que les conventions TER ne seront pas
563 harmonisées avant la fin 2018, laissant penser à une gestion « au fil de l'eau » jusqu'à cette échéance. Il
564 souligne la nécessité de préserver d'ici là la qualité de service et le respect des usagers, en demandant
565 *a minima* le respect des engagements contractualisés, et s'insurge du report de la mise en accessibilité des
566 gares et arrêts routiers, envisagée en 2021 (transports routiers) et 2024 (transports ferroviaires).

567
568 L'enjeu essentiel réside à la fois dans la mise en cohérence des différents réseaux de transports, la définition
569 d'une offre de transports ferroviaires et routiers cohérente, structurée et intermodale. Deux défis l'attendent
570 plus particulièrement dans ce cadre :

- 571 - l'harmonisation des conventions TER des trois anciennes régions ;
- 572 - la mise en oeuvre de ses nouvelles compétences en matière de transports routiers interurbains de
573 voyageurs et de transports scolaires.

⁴ CESER Aquitaine : avis « Feuille de route régionale économie circulaire 2014/2016 » - Décembre 2014

<http://www.ceser-aquitaine.fr/informations/avisrapports/avispdf/2014/2014-12-11avis-ceser-eco-circulaire-2014-12-09.pdf>

CESER Aquitaine : rapport « L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement » - Mars 2015

<http://www.ceser-aquitaine.fr/informations/avisrapports/rapports/2015/rapport-economie-circulaire/rapport-complet.pdf>

574 Au-delà, il appartient à la Région de construire, avec ses partenaires, l'avenir du transport en Aquitaine
575 Limousin Poitou-Charentes dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée des transports à l'échelle du
576 nouveau périmètre régional. La constitution de cette « carte » globale des transports, maillant le territoire sur
577 la base d'axes structurants et répondant aux besoins de mobilité, devra être au cœur de l'élaboration du
578 volet « transport » du futur SRADDET.

579
580 Sur ce plan, le CESER attend de la Région qu'elle précise d'ores et déjà son ambition pour les transports à
581 l'échelle du nouveau territoire, en termes de complémentarité des réseaux (voyageurs et marchandises), de
582 report modal de la route vers des modes alternatifs de transport (rail, transport maritime ou fluvial...), de
583 desserte ferroviaire de la grande région, d'articulation de la LGV SEA avec les autres réseaux, notamment
584 TER.

585
586 Concernant la LGV Limoges-Poitiers, le CESER s'interroge, dans le contexte actuel de contraintes
587 budgétaires, sur l'inscription au BP d'un programme d'études d'avant-projet détaillé. Au-delà de ce
588 cofinancement, se pose la question du projet de maillage régional TER devant assurer une desserte
589 ferroviaire adapté aux usagers et au développement des territoires.

590
591 Le CESER retient avec intérêt que certaines initiatives régionales s'inscrivent déjà dans la perspective du
592 futur SRADDET :

- 593 - le lancement de plusieurs études et audits (infrastructures, tarifs...), auxquels la commission souhaite
594 être associée, c'est en particulier le cas de l'étude stratégique aéroportuaire réalisée en 2016 ;
- 595 - le développement du titre unique de transport, condition du renforcement de l'intermodalité souhaitée
596 par le CESER.

597

598

599

Conforter les financements des infrastructures de transports

600

601

602

603

604

605

606

607

Placer la couverture numérique au cœur de l'aménagement et du développement des territoires

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

Action économique

[Chapitres 909/939]

624

625

626

627

628

629

630

La priorité pour une politique ambitieuse de soutien à l'emploi et à l'innovation ...

631

632

633

634

635

636

Ce domaine de compétence essentiel du Conseil régional s'inscrit pour 2016 dans une double logique :

- la co-construction du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), qui permettra à la Région de définir la politique économique régionale, ainsi que les règlements d'intervention applicables sur l'ensemble du territoire régional ;
- et dans cette attente, le maintien et l'extension d'un certain nombre de mesures et politiques des Régions antérieures, en raison de leurs effets sur le développement économique.

637 Le CESER renouvelle à cet égard son souhait que l'harmonisation des politiques qui seront mises en œuvre
638 permette de valoriser les initiatives les plus pertinentes quelle que soit leur origine.
639
640

641 **... Ancrée sur le développement industriel, des politiques sectorielles et l'appui en** 642 **capital-risque ...** 643

644 Le CESER souscrit à la priorité industrielle appuyée sur le plan de développement en faveur de l'Usine du
645 futur intégrant les différents domaines d'intervention, organisationnel, technologique, social (conditions de
646 travail)...

647 S'il apprécie la volonté régionale de croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) à potentiel, il
648 rappelle cependant que toutes les PME n'ont pas vocation à se transformer en Entreprise de Taille
649 Intermédiaire (ETI), la majorité d'entre elles appelant prioritairement un environnement favorable notamment
650 à travers le développement de projets collaboratifs favorisant l'ouverture des PME (recherche innovation...).

651 Sans remettre en cause les filières prioritaires, le CESER rappelle que les activités présentielle occupent
652 une place essentielle pour l'emploi régional (par exemple le bâtiment) et appellent à un accompagnement
653 tant en formation que pour l'innovation afin de faciliter leur adaptation aux évolutions en cours.

654 Il souhaite être consulté sur la création des différents fonds en préparation, co-investissement, fonds
655 technologique sur les matériaux et la photonique, fonds stratégique d'appui aux PME-ETI.
656

657 Concernant le plan régional « start up » qui a vocation à favoriser la création d'entreprises, le CESER insiste
658 pour qu'il soit déployé à l'échelle de l'ensemble de la région pour irriguer les différentes composantes du
659 territoire.
660

661 **... Avec un soutien actif à la recherche et au transfert de technologies** 662

663 Le CESER souligne l'importance des financements consacrés dans ce BP à la recherche et à l'innovation.
664 Cette période transitoire verra la mise en œuvre des projets antérieurement définis (CPER, opération
665 campus...) et la structuration territoriale régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le
666 cadre de l'élaboration du prochain Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et
667 d'Innovation (SRESRI). Pour le CESER, il est essentiel que le SRDEII et le SRESRI puissent proposer des
668 évolutions renforçant l'efficacité du soutien au transfert de technologie.
669
670

671 **La valorisation de son agriculture, de sa pêche et de sa forêt** 672

673 Le CESER souligne l'appui apporté à l'ensemble de ces secteurs avec une première étape mettant en
674 œuvre les politiques prioritaires sur l'ensemble du territoire régional. Il sera en particulier attentif à la
675 préparation de la feuille de route agro-alimentaire.
676

677 Le CESER apprécie l'objectif d'une agriculture plus écologique préservant les ressources et la biodiversité
678 en rappelant l'importance de la recherche et de l'innovation dans ce domaine.
679

680 Concernant les filières « Pêche, conchyliculture et aquaculture », le CESER note avec intérêt que l'année
681 2016 sera marquée par la finalisation des négociations portant sur la mise en œuvre des mesures
682 régionales du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le cadre financier de ce
683 programme étant reçu de façon favorable par la profession.
684

685 Il souligne par ailleurs, toujours en lien avec le FEAMP, le soutien de la Région à un développement
686 territorial des zones littorales basé sur la mobilisation des acteurs socio-économiques des territoires et la
687 mise en œuvre de stratégies locales de développement.
688
689

690 **Une économie touristique compétitive, durable et solidaire** 691

692 Parmi les filières touristiques devant être valorisées, le CESER se félicite des actions en faveur du littoral,
693 avec notamment la mise en œuvre de plans Plage et l'accompagnement des stations littorales.
694

695 Il s'étonne en revanche de ne pas voir apparaître de développement sur la plaisance.
696
697

698
699

ANNEXE 1

Equilibre général du budget

A périmètre identique de recettes et de dépenses en 2015 et 2016
(hors gestion fonds européens et plan « 500 000 formations »)

Extrait du Budget Primitif 2016

	BP 2015 DES ANCIENNES REGIONS	BP 2016	variation
Recettes réelles de fonctionnement	1 906 049 622	1 896 021 122	-0,53%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 534 003 754	1 669 056 647	8,80%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</i>	<i>1 488 459 754</i>	<i>1 601 544 147</i>	<i>7,60%</i>
Epargne brute	372 045 868	226 964 475	-39,00%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	134 647 566	100 344 670	-25,48%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 014 023 827	1 039 201 637	2,48%
<i>Dépenses réelles d'investissement hors dette</i>	<i>922 481 827</i>	<i>925 525 075</i>	<i>0,33%</i>
Reprise anticipée des résultats 2015 (montant net)		59 797 768	
Emprunt	507 330 393	652 094 723	28,53%
Budget total hors dette	2 410 941 581	2 527 069 221	4,82%
Budget total	2 548 027 581	2 708 258 283	6,29%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

ANNEXE 2

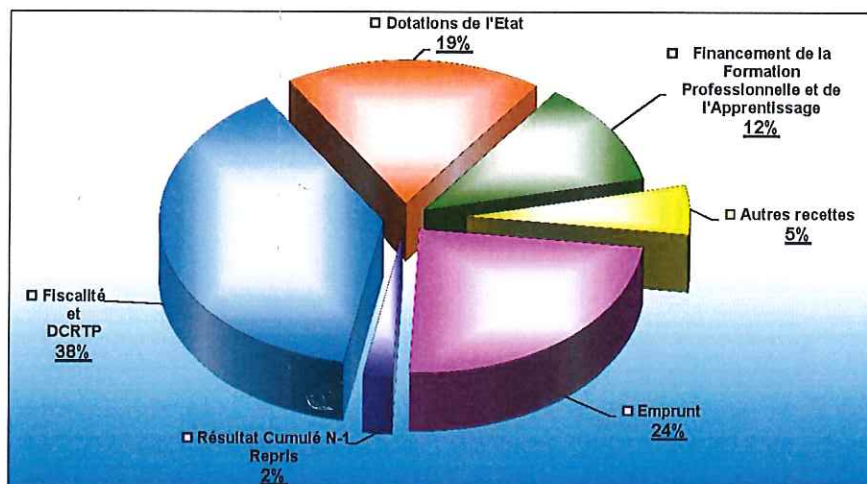
Budget principal 2016

Recettes par nature

Extrait du Budget Primitif 2016

	BP 2015 3 ex-Régions (en M€)	BP 2016 ALPC (en M€)	Evolution en %	
FISCALITE *				
Panier de ressources	489,667	494,963	1,08%	5,296
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	280,198	286,154	2,13%	5,956
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	58,612	57,951	-1,13%	-0,661
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	75,006	75,475	0,63%	0,469
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	75,851	75,383	-0,62%	-0,468
Fonds de péréquation des ressources	2,834	1,566	-44,74%	-1,268
Fiscalité indirecte	558,364	585,549	4,87%	27,185
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	372,484	397,741	6,78%	25,257
Cartes grises	185,000	187,308	1,25%	2,308
Permis de conduire	0,880	0,500	-43,18%	-0,380
TOTAL	1 050,865	1 082,078	2,97%	31,213
* Hors fiscalité liée à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage.				
DOTATIONS DE L'ETAT				
Dotation Globale de Fonctionnement Part Forfaitaire	417,979	375,993	-10,05%	-41,986
Dotation Globale de Fonctionnement Part Péréquation	46,411	46,574	0,35%	0,163
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	32,224	32,939	2,22%	0,715
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,130	3,484	11,31%	0,354
Allocations compensatrices de fiscalité directe locale	14,355	15,118	5,32%	0,763
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	47,085	47,086	0,00%	0,001
TOTAL	561,184	521,194	-7,13%	-39,990
FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE				
Ressources pour la formation professionnelle	80,593	80,428	-0,20%	-0,165
Ressource régionale de l'apprentissage	152,418	154,644	1,46%	2,226
Compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	25,434	23,942	-5,87%	-1,492
Compensation des transferts de compétence issus de la loi du 05/03/14	22,631	25,039	10,64%	2,408
Plan "500 000 formations"	0,000	47,071	n/a	47,071
TOTAL	281,076	331,124	17,81%	50,048
AUTRES RECETTES				
F.C.T.V.A	34,100	31,400	-7,92%	-2,700
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	23,550	21,741	-7,68%	-1,809
Avances Remboursables	15,985	12,854	-19,59%	-3,131
Fonds européens et programmes de coopération	40,902	63,391	54,98%	22,489
Fonds de concours et participations	16,641	14,375	-13,62%	-2,266
Divers	19,024	11,387	-40,14%	-7,637
TOTAL	150,202	155,148	3,29%	4,946
TOTAL Hors emprunt	2 043,327	2 089,544	2,26%	46,217
RESULTAT CUMULE N-1 REPRIS	0,000	59,798	n/a	59,798
EMPRUNT	514,309	667,459	29,78%	153,150
TOTAL	2 557,636	2 816,801	10,13%	259,165

NB : Ces montants n'intègrent pas les prévisions de recettes de réaménagement de dette et d'utilisation des contrats "revolving".



808
809
810
811
812
813
814
815

ANNEXE 3

Répartition des dépenses par fonction

Extrait du Budget Primitif 2016

	MONTANT TOTAL CP
SERVICES GENERAUX	229 598 474
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	625 859 755
ENSEIGNEMENT constructions lycées, éducation	407 558 101
ENSEIGNEMENT charges générales (agents des lycées, assurances)	207 437 584
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	100 053 985
SANTE ET ACTION SOCIALE	7 847 886
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	112 814 500
GESTION DES FONDS EUROPEENS	55 199 960
ENVIRONNEMENT	50 317 247
TRANSPORTS	550 609 747
ACTION ECONOMIQUE	283 270 653
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES hors réaménagement de dette	181 303 500
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	2 523 500
PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 405 700

